



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE  
SAINT-BARTHELEMY

ARRETE DE LA PRESIDENTE  
Première mandature

Arrêté de la Présidente en date du 23 décembre 2020

N° 2020-03P

**Fixation d'un tarif « livre » pour la boutique ATE**

**La Présidente** de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les statuts de l'agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy;

**VU** la délibération n°2020-12CA portant élection de Mme Marie-Angèle AUBIN aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy ;

**VU** la délibération n°2020-19CA portant délégation du Conseil d'administration à Mme la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement, notamment pour la fixation des prix des articles vendus à la boutique ATE ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer un prix de vente pour le livre « les oiseaux du Banc d'Anguilla » réalisé par J.J. RIGAUD ;

**ARRETE:**

**ARTICLE 1er:** Le prix de vente du livre « les oiseaux du Banc d'Anguilla » est fixé à 35,00€ au sein de la boutique ATE.

FAIT à Saint-Barthélemy, le 23 décembre 2020

La Présidente,  
Marie-Angèle AUBIN

Transmise au représentant de l'État le :

**Préfecture de Saint Barthélemy  
et de Saint Martin**

05 JAN. 2021

Transmise au Président de la Collectivité  
La Responsable du Service  
des Assemblées, par délégation,

05 JAN. 2021

Leslie FAURÉ

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.